

Communiqué de presse

CONSEIL MUNICIPAL

Saint-Imier baisse les prix du gaz à partir du 1^{er} janvier 2026

L'évolution des prix du marché du gaz en Europe permet aux Services techniques de Saint-Imier de baisser leurs tarifs depuis le 1er janvier 2026 pour toutes les catégories de clients.

Les Services techniques achètent leur gaz sur les marchés commerciaux internationaux par l'intermédiaire de fournisseurs suisses. Les prix, qui ont atteint des niveaux historiques fin août 2022, sont redescendus progressivement durant ces dernières années.

Le prix de consommation du gaz diminuera ainsi de 1 ct/kWh pour toutes les catégories de la clientèle dès le 1er janvier 2026. La taxe de puissance et les abonnements demeurent inchangés. Pour les clientes et clientes du type II selon le surveillant des prix, consommant en moyenne 20 000 kWh par an pour le chauffage et l'eau chaude, cette baisse induit une réduction de la facture de CHF 200.- par an (-8%).

Il est difficile de prévoir l'évolution future des prix de l'énergie même si la tendance reste à la baisse pour les prochaines années. Les Services techniques continuent de suivre la situation de près et mettent tout en œuvre pour s'approvisionner au meilleur prix. De nouvelles adaptations des prix dans les mois à venir ne peuvent toutefois pas être exclues. (cm)

Saint-Imier, une population stable

Au 31 décembre 2025, Saint-Imier comptait 5170 habitants, contre 5215 un an plus tôt. Si la commune enregistre une légère baisse de 45 personnes, la population demeure globalement stable, confirmant l'attractivité et l'équilibre démographique de la cité.



En 2025, la bourgade a perdu 15 résidents suisses et 30 résidents étrangers. Le nombre des naissances (37 contre 43 en 2024) a une fois encore été inférieur à celui des décès (78 contre 59 en 2024).

Légère majorité féminine

Parmi les 5170 habitants, 206 résident aux Pontins (+30), 165 à Mont-Soleil (-7) et 42 au Cerneux-Veusil (+1). Du point de vue de l'état civil, les célibataires sont au nombre de 2477 (47.92% ; - 14) pour 1790 personnes mariées (34.63 ; -23), 604 divorcés (11.68% ; -5), 288 veufs (5.57% ; -3), 5 partenariats enregistrés (0.1% ; identique) et 6 partenariats annulés (0.1% ; identique). Au nombre de 2592 (50.13% ; -9), les femmes sont de peu majoritaires.

Durant l'année écoulée, 28 habitants ont obtenu la nationalité suisse (-5), 22 personnes (-5) ont acquis le droit de cité de Saint-Imier par naturalisation ordinaire et 6 par naturalisation facilitée.

La communauté étrangère représente 1618 habitants, soit 31.29 % de la population totale. Elle se répartit en 77 nationalités différentes. Le Portugal reste largement la nation la plus représentée avec 402 ressortissants (-10), suivi de la France (265 ; -13) qui devance l'Italie (180 ; -13) pour la septième année consécutive.

Une commune dynamique

Le Conseil municipal se réjouit de la stabilité de sa population et poursuit ses efforts pour renforcer l'attractivité de Saint-Imier. L'accueil des nouveaux habitants et de nouvelles entreprises est toujours un axe prioritaire pour la Municipalité. La qualité des prestations offertes à la population continuera d'être au cœur de ses préoccupations.

Le Conseil municipal se réjouit également de continuer à accueillir de nouveaux habitants et de donner envie à ses résidents de rester en terre imérienne, où l'on s'y sent si bien. (cm)

Vente de cartes journalières CFF **Maintien de la prestation pour les Imériennes et Imériens**

Le Conseil municipal a décidé de maintenir la vente de cartes journalières CFF à prix réduit, mais uniquement aux habitants de sa commune, et ce dès le 1^{er} février. Cette offre permet de bénéficier de tarifs réduits sur les transports en commun. Avec cette prestation, la Municipalité souhaite encourager les déplacements durables et favoriser la mobilité de sa population.

Comme annoncé par communiqué de presse en fin d'année dernière, le Conseil municipal entend mettre en œuvre les mesures retenues dans le cadre de l'audit mené par Compas Management Services. L'une d'entre elles concerne la vente des cartes journalières CFF. Cette prestation, ouverte jusqu'à présent aux habitants d'autres communes, sera destinée uniquement aux Imériennes et Imériens dès le 1^{er} février. En effet, les coûts de traitement actuels ne sont pas entièrement couverts par la vente des cartes. Cette prestation étant appréciée, le Conseil municipal a décidé de la maintenir pour sa population.

Les cartes journalières dégriffées Commune offrent une solution économique et pratique pour se déplacer dans toute la Suisse. Elles donnent droit à un nombre illimité de courses en 1^{ère} ou en 2^{ème} classe sur toutes les lignes de transports CFF. Les trajets peuvent être effectués en train, en bus postal ou en bateau. Pour la commune de Saint-Imier, la vente de ces billets, qui peuvent être commandés de toute la Suisse, s'effectue exclusivement au guichet situé au rez-de-chaussée de la Municipalité, Rue Agassiz 4. Les cartes sont nominatives et nécessitent la présentation d'une pièce d'identité lors de l'achat. Elles sont uniquement vendues aux personnes âgées de 16 ans ou plus.

Le Conseil municipal se réjouit de continuer à offrir cette prestation à sa population. (cm)

Davantage de détails :

[Carte journalière CFF - Commune de Saint-Imier](#)



Service de l'action sociale **Une co-direction dès le 1^{er} avril**

Le Conseil municipal a le plaisir d'annoncer la mise en place d'une co-direction au sein du Service de l'action sociale. Elle sera effective dès le 1^{er} avril.

La co-direction sera assurée par Yvonne Burkhalter et Pierre-Yves Gruber, actuellement déjà en fonction au Service de l'action sociale. Tous deux vont allier leurs compétences et expériences respectives pour garantir un fonctionnement optimisé et une direction dynamique et collaborative du service de l'action sociale.

Yvonne Burkhalter travaille depuis 20 ans au sein du Service de l'action sociale, tout d'abord comme assistante sociale, puis, dès 2017, en qualité d'adjointe au chef de service. Elle aura pour tâches principales la direction du service social, à 70%. Pierre-Yves Gruber, quant à lui, est engagé depuis 2019 au sein de la Municipalité, en tant que collaborateur à l'agence AVS. Son parcours professionnel lui a permis de développer des compétences en matière de management, gestion de projets et communication, notamment. En outre, il a siégé durant 9 ans au comité du SASC, dont 4 comme président. Il aura pour tâches principales, à 60%, la direction de l'agence AVS, de l'EJE, des POIAS et des projets en lien avec la jeunesse et le 3^{ème} âge. Il assurera également les tâches de représentation du service.

Le Conseil municipal leur souhaite plein succès et beaucoup de plaisir dans leurs nouvelles fonctions. (cm)

Représentations du Conseil municipal

Le 16 janvier, M. Samuel da Silva a participé au vernissage de l'exposition « Histoire(s) de compositrices – Levons le voile », à Sonceboz, organisé par l'EMJB en collaboration avec la Couronne.

Le 21 janvier, Corentin Jeanneret prendra part au petit-déjeuner microtechnique organisé par la CEP Grand Chasseral à la Haute Ecole Arc Ingénierie, à Saint-Imier.

Le 22 janvier, Gérard Dessaules participera à l'assemblée générale d'Espace nordique d'Erguël. (cm)

Stationner sur la voie publique... en respectant les autres usagers !

Pour vivre harmonieusement et qu'une collectivité fonctionne, il est nécessaire que les intérêts de chacun soient pris en compte et respectés par les autres usagers. Cohabiter implique, entre autres, de faire attention les uns aux autres et d'être particulièrement attentif envers les plus vulnérables, soit les enfants, les aînés, les cyclistes et les personnes à mobilité réduite. Ceci est d'autant plus valable dans le domaine public. Il est régi par certaines règles pour assurer la sécurité de ses utilisateurs et leur attribuer des espaces pour se déplacer et se promener. Le Conseil municipal souhaite les rappeler.



Les trottoirs sont destinés en priorités aux piétons

Les trottoirs sont destinés aux piétons, et, exception faite des zones de rencontre et des zones piétonnes, la rue est réservée aux véhicules.

L'ensemble des trottoirs forme le réseau piétonnier d'une localité, lequel permet les déplacements sécurisés des piétons qui constituent la classe d'utilisateurs de l'espace public des plus vulnérables. Il est primordial que les trottoirs soient bien entretenus, accessibles indépendamment des conditions météorologiques, continus et libres d'embûches.

Le parage des véhicules sur les trottoirs est interdit

L'article 41 de l'ordonnance sur la circulation routière interdit le parage des véhicules sur le trottoir, à moins que des signaux ou des marques ne l'autorisent expressément.

A défaut d'une telle signalisation, les automobilistes ne peuvent s'arrêter sur le trottoir que pour charger ou décharger des marchandises, ou pour laisser monter ou descendre des passagers.

Un espace d'au moins 1.50 mètre doit toujours rester libre pour les piétons. Le chargement ou déchargement de personnes ou de marchandises doivent s'effectuer rapidement. L'arrêt est interdit à moins de 5 mètres d'un passage pour piétons.

Places de stationnement en suffisance

Les possibilités de stationnement sont nombreuses à proximité directe des commerces du centre-ville. La place du Marché, la place du 16 Mars, la place et le parking du Collège proposent plus d'une soixantaine de places et sont autant d'alternatives au stationnement sauvage.

Dans les rues adjacentes et proches des commerces, à moins de 5 minutes de marche, des places sont également à disposition.

En cas d'infraction constatée, soit parage illicite ou dépassement du temps autorisé en zone bleue, les contrevenants sont verbalisés. Le montant de l'infraction peut varier de CHF 40.- à CHF 120.- selon la nature et l'importance de l'infraction.

L'ensemble de ces informations a été compilé dans un flyer rédigé par le Conseil municipal en collaboration avec la police cantonale bernoise afin d'encourager les bonnes pratiques en matière de stationnement. Le Conseil municipal remercie la population de respecter les règles en vigueur. (cm)

Une nouvelle centenaire, Jeanne Devaux

C'est entourée de sa famille et des représentants de la Municipalité que Jeanne Devaux a fêté ses 100 ans le 12 janvier 2026. Elle a reçu la visite du maire Corentin Jeanneret, accompagné d'Annick Chatelain, chancelière municipale. Les représentants des autorités lui ont remis le traditionnel bouquet aux couleurs imériennes ainsi qu'un présent à la hauteur de l'événement.

Née Robert-Prince, Jeanne Devaux a vu le jour le 12 janvier 1926, en Franche-Comté (France). Elle est venue s'établir à Saint-Imier en 1987, après avoir habité à Lamboing. De son union en 1955 avec Marcel Devaux est née une fille. Aujourd'hui, Jeanne Devaux a la joie d'avoir deux petits-enfants et deux arrière-petits-enfants.

Jeanne Devaux a travaillé dans le domaine de l'horlogerie. Elle apprécie la broderie, le tricot, et la lecture. Elle vit toujours dans son propre appartement, situé dans la maison familiale. Sa fille s'occupe d'elle au quotidien.

Le maire Corentin Jeanneret souligne l'honneur de la commune de compter une centenaire de plus parmi ses habitants. (cm)

Une nouvelle centenaire, Marthe Tièche



C'est entourée des autres résidents du home Tertianum Les Lauriers, à Saint-Imier, de sa famille et des représentants de la Municipalité que Marthe Tièche a fêté ses 100 ans le 13 janvier 2026. Elle a reçu la visite du maire Corentin Jeanneret, accompagné d'Annick Chatelain, chancelière municipale. Les représentants des autorités lui ont remis le traditionnel bouquet aux couleurs imériennes ainsi qu'un présent à la hauteur de l'événement.

Née Mathys, Marthe Tièche a vu le jour le 10 janvier 1926, à Tavannes. Après avoir habité quelques années à Corgémont, elle est venue s'établir avec son mari à Saint-Imier en 1955. Elle a travaillé durant 40 ans au sein de la Compagnie des Montres Longines, jusqu'à l'âge de la retraite à 62 ans.

Selon sa famille, Marthe Tièche a toujours été une personne indépendante, qui appréciait les marches et le tricot. Toujours contente de ce qu'elle avait, elle ne s'est jamais plainte. Elle est entrée au home Tertianum Les Lauriers en 2021, habitant jusque-là dans son propre appartement.

Le maire Corentin Jeanneret souligne l'honneur de la commune de compter une centenaire de plus parmi ses habitants. Il tient à exprimer toute sa gratitude au personnel soignant qui encadre Marthe Tièche depuis plusieurs années. (cm)

Saint-Imier, le 20 janvier 2026